70e Année. — N° 184. LE NUMÉRO : 25 CENTIMES MERCREDI 3 JUILLET 1935.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

	3 mois.	6 mois.	1 an.
Nord et limitrophes.....	22.00;	40.00;	76.00
Autres départements.....	— 23.00;	— 43.00;	— 80.00
Belgique	— 25.00;	— 48.00;	— 90.00
Union Postale: Tarif A....	— 35.00;	— 70.00;	— 140.00
— Tarif B....	— 50.00;	— 100.00;	— 200.00

RÉDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 327.52. 327.53. 327.54.
TOURCOING ..... 22, rue Carnot. Tél. 37.
LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 539.51.
ANNONCES..... PARIS..... 28, Boulevard Poissonnière Tél. Provence 77.24
MOUSCRON..... 105, rue de la Station. Tél. 5.44.

CHÈQUES POSTAUX 57 LILLE

LA BELGIQUE ET LA FRANCE ou LUXEMBOURG
Pour un bon séjour reposant où le prix de la vie est le plus bas d'Europe
SÉJOUR IDÉAL DE VACANCES
Cartes de libre circulation de 5, 10 et 15 jours
Visites d'avril à octobre 1935
RENSEIGNEMENTS ET DÉPLIANT GRATUIT

SOCIÉTÉ DENTAIRE
12, Rue de Bassano
T. 48.82 LILLE
Méthodes modernes
Renommée et prix modérés
Réparations en 24 heures
Remontages
Renseignements
Consultations de 9 à 12 h.

Au Conseil des ministres réuni mardi matin M. Régnier a fait connaître que tous ses décrets d'économies seront prêts samedi matin

La révision des pensions va être accélérée et étendue

A la sortie du Conseil des ministres et de gauche à droite : MM. LAURENT-EYNAC, RÉGNIER, PIÉTRI *et* PAGANON (Ph. Keystone.)

Paris, 2 juillet. — Les ministres se sont réunis mardi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a fait un exposé sur la situation extérieure.

M. Piétri, ministre de la Marine, a informé le Conseil du succès des grandes manœuvres navales qui, commencées en mai, au large de Casablanca, viennent de prendre fin devant les côtes de Bretagne et qui groupaient pour la première fois depuis 1912, les escadres du Nord et de la Méditerranée.

Sur la proposition de M. Louis Rollin, ministre des Colonies, M. Robin, gouverneur général de l'Indochine, est maintenu en activité de service pour une nouvelle période d'une année à partir du 6 août 1935.

Sur la proposition de M. Mario Roustan, ministre de l'Education nationale, le docteur Jean Numa Martin, professeur d'urologie à la Faculté de médecine de Toulouse, mort victime du devoir professionnel et de son dévouement à la science et à l'humanité, est cité à l'Ordre de la Nation.

La revision des pensions

M. Maupoil, ministre des Pensions, a soumis au Conseil un projet de décret tendant à accélérer et à étendre la révision des pensions abusives prescrite par les articles 126 à 135 de la loi du 31 mai 1933, en n'exemptant de cette révision que les infirmités contractées ou aggravées au front et régulièrement constatées. Le nombre des commissions chargées de l'examen des dossiers sera accru et la procédure d'appel sera modifiée.

(*Lire la suite page* 2.)

Pour protester contre l'attitude de M. Pierre Cot le maire radical-socialiste de Chambéry maintient sa démission

Chambéry, 2 juillet. — Malgré les nombreuses interventions et démarches qui ont été effectuées auprès de lui pour le faire revenir sur sa décision, notamment par le préfet de la Savoie, qui s'est rendu personnellement auprès de lui, le maire radical-socialiste de Chambéry a maintenu sa démission.

D'autre part, M. Pierre Cot, député de la Savoie, qui se trouvait dans le cortège dont le défilé a motivé la démission du maire, a déclaré que s'il avait pris part à ce cortège, c'était uniquement afin de lui conserver une allure calme et exempte d'agitation.

La ville demeure en effervescence et on a parlé de la démission probable de plusieurs conseillers municipaux.

Deux Allemands qui prenaient des photographies de nos fortifications sont arrêtés

Forbach, 2 juillet. — La gendarmerie de Saint-Avold vient d'arrêter deux Allemands qui avaient photographié les fortifications de la région de l'Est. Ceux-ci se trouvaient en automobile sur la route de Saint-Avold à Metz et, pendant que l'un conduisait la voiture, l'autre prenait des photos des fortifications.

La gendarmerie de Saint-Avold, qui avait été prévenue, a procédé à leur arrestation. L'appareil a été saisi et, en attendant le développement des films, les deux Allemands sont gardés à vue.

LE GRAND PRIX DE ROME DE MUSIQUE

(Ph. Manuel Frères.)

M. RENÉ CHALLAN

qui vient d'obtenir le Grand Prix de Rome de musique

BILLET PARISIEN

Le Front commun jugé par M. Herriot

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 2 juillet (Minuit).

Le redressement budgétaire qui constitue l'une des tâches les plus lourdes du Cabinet Laval est maintenant en bonne voie. Les premiers décrets d'économies édictés par la réunion gouvernementale de mardi dernier seront définitivement arrêtés au Conseil des ministres, le 16 juillet. Et ce premier train d'économies sera bientôt suivi de plusieurs autres. M. Pierre Laval entend que l'œuvre d'assainissement budgétaire soit menée sans ménagement pour les personnes, le retour à la confiance étant à ce prix ; et son intention d'aller jusqu'à l'extrême limite du possible pour réprimer tous les abus et écarter le péril de l'inflation est partagée par M. Marcel Régnier, ministre des Finances, qui, à la Commission des finances de la Chambre, a démontré une fois de plus l'urgence et la nécessité d'une action énergique.

Pour mener à bien cette action, le Gouvernement ne doit pas être troublé par les intrigues de politique. Il n'admettra pas, pour commencer, les manifestations intempestives de la rue. Mais il est clair qu'il est impuissant devant les mouvements qui prennent naissance dans les clubs et les loges. En présence de ces dangers, il n'est de salut pour le ministère que dans la solidarité étroite de tous ses membres.

La campagne contre l'Union nationale, menée par les partisans du Front commun, a révolté M. Herriot lui-même qui, dans une déclaration qu'il a faite à Lyon, s'est indigné des avances faites par son parti aux révolutionnaires. Il a déclaré qu'il approuvait l'attitude énergique du maire de Chambéry, dont l'arrêté a été tourné en dérision par Pierre Cot et les bandes du Front populaire. Mercredi, le maire de Lyon exprimera sa façon de penser au Comité exécutif du parti radical et, selon toute vraisemblance, il donnera sa démission de président du parti.

M. Herriot a eu raison de dire que les responsabilités prises en ce moment par certains chefs valoisiens étaient des plus lourdes. Si ce parti veut suivre la politique du drapeau rouge contre celle du drapeau tricolore, il rendra stériles les efforts de M. Pierre Laval et de son Cabinet composé d'hommes de toute opinion qui se groupent autour de lui. L'économie nationale ne se relèvera qu'autant qu'elle se libérera de l'hypothèque de la politique. Les économies, même les plus énergiques, ne produiront leur effet psychologique, d'où dépendent, avec la confiance, l'aisance de la Trésorerie et la reprise des affaires, que si l'on ne redoute plus, pour la rentrée, une offensive victorieuse des politiciens du Front commun.

En fait, ne revient-on pas au problème même de l'Exécutif tel que l'avait posé M. Gaston Doumergue qui, de la réforme de l'Etat, faisait la condition même de toutes les autres réformes ?

R...

MM. Pierre Laval et Marcel Régnier ont été entendus par la Commission des Finances

L'IMPRESSION GÉNÉRALE EST SATISFAISANTE
LA COMMISSION NE SE RÉUNIRA PAS PENDANT LES VACANCES

Le Président du Conseil a déclaré : "Les spéculateurs n'auront pas le franc"

D'importantes décisions seront prises après le 15 juillet

Paris, 2 juillet. — La Commission des finances de la Chambre a entendu M. Pierre Laval et M. Marcel Régnier.

Voici le compte rendu de cette audition d'après le communiqué officiel :

L'exposé de M. Marcel Régnier

Le ministre des Finances a d'abord fait un exposé détaillé de la crise monétaire survenue dans le courant du mois de mai et de l'évolution qu'elle a subie. Après avoir donné des indications précises sur les mouvements d'or, M. Régnier a montré les conséquences que les sorties de métal avaient entraînées, non seulement pour la trésorerie, mais pour l'économie nationale que tout resserrement monétaire expose à une gêne sensible. Sans doute, à la suite de la constitution du Gouvernement actuel, une amélioration très nette s'est-elle fait sentir sur le marché monétaire.

Le taux de l'escompte a pu être abaissé de 6 à 5 %, le taux des reports s'est détendu, quelques entrées d'or ont même succédé aux sorties ; mais, tout en se félicitant de cette accalmie qui permet au Gouvernement de travailler dans le calme, M. Marcel Régnier a souligné avec force la nécessité de procéder d'urgence à un effort de redressement, pour mettre notre pays à l'abri de tout aléa.

Le ministre a consacré alors des développements détaillés à la situation de la trésorerie et du budget.

M. Léon Baréty, rapporteur général, a demandé au ministre des Finances de faire connaître, à défaut du vote des projets de loi par les deux Chambres, comment il comptait s'assurer le financement, d'une part, des dépenses entraînées par les besoins de la défense nationale, d'autre part, le service des emprunts émis par la Compagnie générale transatlantique pour la construction du paquebot *Normandie*.

En réponse à ces deux questions, le ministre des Finances a fait connaître que les ressources de la trésorerie dont il disposera d'ici la fin de l'année, lui permettront de faire face aux charges qui se révéleront indispensables.

Les déclarations de M. Pierre Laval

M. Pierre Laval, président du Conseil, a mis ensuite la commission au courant des deux décrets pris, mardi matin, par le Gouvernement, qui paraîtront, mercredi, au « Journal Officiel ». Ces décrets concernent :

1° La recherche et la suppression des cumuls ;

2° L'institution auprès des ministères militaires, (guerre, marine et air), de comités chargés de rechercher des mesures de gestion plus économiques.

Parlant de la situation monétaire, le Président du Conseil a donné connaissance à la Commission de l'amélioration qui s'était produite, ces dernières semaines, puis il a déclaré en conclusion :

« Les spéculateurs n'auront pas le franc. Nous avons conscience de nos responsabilités et nous oserons faire tout ce qui sera nécessaire et tout ce que nous ferons ne sera dicté que par le souci exclusif de bien servir l'intérêt public. »

Différentes questions ont été ensuite posées au Président du Conseil et au ministre des Finances.

L'impression sur les explications gouvernementales

A l'issue de l'audition de MM. Pierre Laval et Marcel Régnier, les membres de la Commission des Finances se sont, en général, déclarés satisfaits des explications gouvernementales. Ils considéraient les premiers résultats acquis par l'adoption des deux décrets pris au Conseil des ministres, comme un premier pas fait dans la voie du redressement budgétaire et de la recherche de l'équilibre.

(*Lire la suite page* 2.)

L'ÉVOCATION DU XVIIIe SIÈCLE AU CHATEAU DE VERSAILLES

Un concert historique, organisé par Mme Bécheau-la-Fonta, a eu lieu au château de Versailles, faisant revivre, pour un instant, la grâce du XVIIIe *siècle* (Ph. Keystone.)

VOICI, *de gauche à droite :* Mlle FRANCE DE THÉROUANNE, Mlle MADELEINE DE THÉROUANNE, Mme BÉCHEAU-LA-FONTA, LA PRINCESSE OUKHTONSKY, Mme MARCELLE ROUYER *et* Mlle YVONNE DES MOUTIS

La suite des débats du procès de M. Georges Petit devant le Tribunal correctionnel de Lille

L'INFRACTION AUX LOIS SUR LES LOTISSEMENTS

Le jugement sur l'inculpation d'escroquerie sera rendu mercredi

Le Tribunal correctionnel de Lille avait consacré trois audiences de la semaine dernière aux débats du procès de M. Georges Petit.

Partie civile, ministère public, défense avaient retourné sur toutes les coutures l'inculpation d'escroquerie qui avait été retenue contre l'ancien président général de la Mutualité du Nord, à l'occasion de la vente de ses terrains de « La Rosérale » de Lambersart à l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels.

Le Tribunal avait refusé de se prononcer sur la jonction de cette inculpation avec celle d'infraction aux lois sur les lotissements qui était également retenue contre le prévenu, avant la clôture des débats des deux affaires.

Avant donc de rendre son jugement sur l'affaire d'escroquerie, le Tribunal devait ouvrir les débats sur l'affaire de lotissement et se prononcer sur la jonction.

C'est ce qu'il fit mardi après-midi, à l'audience de 16 heures.

M. Pommerol présidait et M. Robin, procureur de la République, occupait en personne le siège du ministère public.

Le prévenu, M. Georges Petit, n'encourant légalement qu'une peine d'amende pour l'inculpation concernant les lotissements, n'était pas tenu de se présenter. Il ne daigna donc pas se déranger.

Les avocats de la partie civile et de la défense étaient à leur banc. Me Minvielle, de Bordeaux, spécialiste des questions de lotissement, était venu se joindre à Me Pruvost pour la défense de M. Petit.

Le public était beaucoup plus restreint qu'aux précédentes audiences.

M. GEORGES PETIT
vu par Ana

(*Lire la suite page* 2.)

M. Herriot en a assez de ce qui se passe dans le parti radical

« Je donnerai ma démission de président, dit-il, si le parti suit la voie extrémiste. »

On lit dans l'« Echo de Paris » (édition départementale) :

« Lyon, 2 juillet. — Quelques minutes à peine, avant de prendre le train pour Paris, M. Herriot a fait allusion à la récente expulsion prononcée contre lui par la section lyonnaise de la Ligue des droits de l'homme. M. Herriot a dit, entre autres : « Ceux qui s'érigent aujourd'hui, en censeurs de mes actes et de mes pensées sont des personnages à qui il a fallu que j'enseigne moi-même ce qu'est la République et les principes dont ils prétendent se réclamer. » C'est incroyable que pas un radical ne se soit élevé pour prendre ma défense. Je doute, d'ailleurs, de plus en plus, de certaines amitiés. S'emportant violemment, le maire de Lyon poursuit :

(*Lire la suite page* 2.)

Le tirage de la 8me tranche de la Loterie nationale est fixé au 20 juillet

Paris, 2 juillet. — Le tirage de la 8e tranche de la Loterie nationale aura lieu, le samedi 20 juillet prochain, à l'Opéra municipal de Marseille. Toutes dispositions seront prises pour que la radiodiffusion de cette cérémonie soit assurée comme de coutume et le paiement des lots sera effectué comme d'habitude, le premier jour ouvrable après le tirage.

D'émouvantes funérailles ont été faites mardi, à Roubaix à M. Louis Watine

Président de la Fédération des Unions de familles nombreuses du Nord de la France et de la Croix-Rouge de Roubaix

Au nom de M. Pernot, ancien ministre, M. Duval-Arnould, député, a rendu hommage à la prodigieuse activité de l'animateur du mouvement de défense familiale

LE CHAR FUNÈBRE (Ph. du J. de Rx.)

Hier, mardi, ont été célébrées les funérailles de notre regretté et éminent concitoyen, M. Louis Watine, dont nous nous sommes fait un devoir il y a quelques jours de rappeler l'étonnante activité dans les domaines familial, social et patriotique.

Activité telle qu'elle nous confond encore, nous qui avons été les témoins des initiatives que sans relâche prenait le regretté président de la Fédération des unions de familles nombreuses du Nord de la France. Son énergie nous paraissait inépuisable. Hélas! il eut lui-même le suprême héroïsme de déclarer récemment que « son seul repos serait dans la mort. »

Tel était l'homme que des milliers d'amis ont conduit hier à sa dernière demeure. Il a disparu mais son œuvre « non dispersée mais rayonnante » ainsi que le souligna M. Duval-Arnould, lui survivra, car il demeure un exemple et une force.

La levée du corps et le cortège

Une foule innombrable défile dès 9 h. dans la maison mortuaire, à l'angle des rues Mimerel et du Grand-Chemin. C'est à 9 h. 30, que M. le chanoine Agnius, doyen de Notre-Dame, accompagné du clergé vient faire la levée du corps. Au dehors, sur le parcours qu'empruntera le cortège, les groupes et les délégations se forment. Elles sont nombreuses car le regretté défunt se multipliait entre de nombreux organismes de notre région qui s'inspirent du culte de la famille ou du bien.

Rarement, il nous a été donné de [illegible] autant de représentations de sociétés, groupements ou fédérations dans un cortège funèbre.

Ce sont tout d'abord les Jardins ouvriers dont M. Watine était le président pour les sections de Roubaix et environs, une délégation du personnel de la Lainière roubaisienne, filature dont le défunt était l'administrateur-délégué ; une délégation de l'administration communale d'Hem, du Foyer populaire de cette commune, le comité du Cercle de l'Industrie qu'il présidait ; les représentants de la Fédération des unions de familles nombreuses du Nord de la France et de nombreuses sections locales des groupements familiaux ; les représentants de l'Union nationale républicaine ; les infirmières de la Croix-Rouge et les visiteuses de l'Enfance ; les brancardiers de la Croix-Rouge et les brancardiers et infirmières de Lourdes qui chaque année accompagnent les différents trains de malades dont la direction et l'organisation incombaient à M. Watine ; la délégation de l'Union nationale pour la défense passive contre le danger aérien qui retenait toute l'attention et la vigilance de notre regretté concitoyen, président de la section de Roubaix ; les membres du Comité de la Croix-Rouge de Roubaix, dont M. Watine était le président.

Au premier rang figurait M. Duval-Arnould, député de la Seine, président de « la plus grande Famille », représentant M. Georges Pernot, ancien ministre, président de la Fédération nationale des familles nombreuses, dont M. Louis Watine occupait la vice-présidence ; le Conseil paroissial de Notre-Dame avec son président, M. Dupont.

(*Lire la suite page* 2.)

Les résolutions votées par la Conférence internationale des anciens combattants, à Paris

(Ph. [illegible])

VOICI, *de gauche à droite :* LE COLONEL BROSFIELD (*Anglais*); M. JEAN GOY, [illegible] *de Paris;* M. OBERLINDOBER (*Allemand*); M. JEAN DESBONS, président *de la F.I.D.A.C.* R. VON HUMANN HAYNHOFEN (*Allemand*) et RUFFO (*Italie*) *groupés à l'issue d'un banquet qui a eu lieu à Paris*

Paris, 2 juillet. — La Conférence internationale des anciens combattants a poursuivi, mardi, ses travaux. A midi, un déjeuner amical réunit les délégués auxquels étaient venus s'ajouter pour la France, MM. Pichot, Union fédérale ; Chatenet (U.N.M.R.), et Mme Cassou, Union fédérale.

A 15 h. 10, les délégations se rendirent à l'Arc de Triomphe, où la délégation allemande déposa une couronne sur la tombe du Soldat Inconnu. Les délégués ayant à leur tête M. Jean Desbons, président de la FIDAC et M. Oberlindober, chef de la délégation allemande, se recueillirent une minute, devant la dalle sacrée, les délégués allemands [illegible] bras tendu.

A 17 h. 30, la séance plénière de la Conférence internationale [illegible]. Il était communiqué à la Presse la résolution votée à l'unanimité par les délégués présents. En voici des [illegible] :

« Les délégués des associations d'anciens combattants des [illegible] et associés pendant la guerre [illegible] ainsi que des représentants [illegible] belligérants d'Allemagne [illegible] réunis pour la première fois, en [illegible] à Paris, arrêtent les résolutions suivantes :

Les anciens combattants [illegible]